



Arbre généalogique sur internet

Par **decombe**, le **14/01/2008** à **20:04**

Bonjour,

J'ai une question concernant les arbres généalogiques sur Internet.

Sur le site Copains d'avant, j'ai constaté que je figurai sur un arbre généalogique. Je n'ai pas donné mon autorisation et refuse d'en faire partie.

Est-il légal d'y mentionner des personnes, ainsi que leur photo sans leur accord ?

Je pensais qu'en généalogie, seules les infos de plus de 99 ans, donc à partir de 100 ans étaient du domaine public.

Merci pour votre réponse.